

**PARIS (MPE-Média)** – La fusion entre les jeunes groupes électriciens Poweo et Direct Energie confirmée récemment par l'opérateur challenger d'EDF et GDF-Suez est-elle de nature à changer la donne sur le plan des pratiques tarifaires? Ou simplement à conforter le quasi monopole d'EDF en le rendant inattaquable par l'UE? C'est l'une des questions que se posent les experts.

Tout d'abord il convient de préciser que la fusion entérinée mardi et mercredi dernier par les conseils d'administration des deux groupes n'est pas encore finalisée. Mais le cap stratégique du feu vert étant passé, les experts et analystes bancaires commencent à se poser des questions déjà anticipées par certains d'entre eux.

« La fusion donnerait naissance au premier opérateur alternatif multi-énergie à taille critique en France avec plus d'un million de clients résidentiels et professionnels, livrant chaque année environ 10 TWh d'électricité et de gaz naturel », résumant les deux groupes.

« Ecofin et Luxempart, actionnaires de Poweo, et François Premier Energie (contrôlée par Stéphane Courbit), Impala (contrôlée par Jacques Veyrat) et EBM Trirhena AG, actionnaires de Direct Energie, ont déclaré apporter leur soutien à l'opération de rapprochement envisagée », soulignent les analystes de Cerclefinance.com repris par zonebourse.com

« L'opération de fusion Poweo-Direct Energie revêt une importance stratégique de premier plan, puisqu'on assiste à la consolidation du troisième acteur de l'électricité et du gaz naturel en France après EDF et GDF Suez. Avec 1 million de clients, le nouvel ensemble sera en effet capable de jouer dans la cour des grands, démontrant l'ouverture effective à la concurrence du marché français de l'énergie », souligne de son côté le comparateur de tarifs gaz selectra.info

### **Inattaquables à Bruxelles**

Mais plusieurs analystes bancaires se demandent si cette opération ne profitera pas en premier lieu à EDF, dans une moindre mesure à GDF-Suez et à d'autres acteurs de la production et de la distribution d'énergie, en les rendant définitivement inattaquables par les commissaires régulateurs européens sur le plan de la loi anti-trust sur ce marché.

Ce sont aussi deux conceptions différentes de l'entreprise qui tentent de s'unir, celle plus low cost de Direct Energie et celle plus « corporate » de Poweo, que la récente et rapide progression de DE a semble-t-il vivement intéressé.

Il faudra tout de même attendre le début du deuxième semestre pour en avoir la confirmation avec la conclusion qu'apporteront les assemblées générales des actionnaires des deux entités.

### **841 contre 9**

Sur le plan financier, la parité proposée pour la fusion envisagée serait de 841 actions Poweo pour 9 actions Direct Energie, soit un poids relatif de 58,3% pour Direct Energie (sans prendre en compte sa participation de 46% dans Poweo), contre 41,7% pour Poweo. A l'issue de la fusion, la cotation sur Alternext serait maintenue ; une cotation sur Euronext à moyen terme serait envisagée, apprend-on des deux groupes en discussion.

Les grandes manœuvres entamées par la fin du monopole ne font sans doute que commencer, le parallèle étant tentant à faire sur le plan des conséquences tarifaires possibles par la suite avec ce qui se passe dans le secteur de la téléphonie mobile et des réseaux monétiques depuis qu'Orange, Bouygues et SFR ont été sommés de quitter le mode de l'entente tacite pour davantage de pugnacité commerciale par la montée en puissance de concurrents comme Iliad Free et d'autres moins connus comme Afone Mobile et monétique réseaux, ainsi que les MVNO portés par la grande distribution ou par les sociétés bancaires et d'assurances.

**Christophe Journet**